

PREFET DU VAL DE MARNE

PERMIS DE CONDUIRE

VISITE MEDICALE

Liste des pièces à fournir en vue d'un contrôle médical:

- **Une photographie** récente, format 35 x 45mm, non découpée, non scannée, de face, tête nue (inscrire au dos, sans appuyer, votre nom, prénom et date de naissance) ;

- **Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité** (passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de deux ans, titre de séjour en cours de validité et à la bonne adresse, visa long séjour validé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)...) ;

- **Une photocopie d'un justificatif de domicile** dans le Val-de-Marne à votre nom : facture d'eau, de gaz, électricité, téléphone, quittance... datant de moins de trois mois, dernier avis d'imposition... ; si vous êtes hébergé, joindre également : une lettre signée par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de trois mois, copie de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de l'hébergeant ;

- **Selon votre situation : photocopie d'une des pièces suivantes** : permis de conduire (recto-verso), arrêté de suspension (1F, 3F, 1E, 3E), récépissé de remise du permis invalidé (ref44, 43), injonction de restitution de permis invalidé (ancienne ref 49), décision judiciaire (« Communication d'une décision judiciaire »), lettre sous pli fermée établie par un médecin, certificat d'examen du permis de conduire, cerfa « 02 » de demande de permis de conduire.

Date de création 1^{er} novembre 2014 – version 4.0 – mise à jour le 1^{er} février 2016